

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

#### DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION CINE D'HIER POUR L'ORGANISATION DE TROIS PROJECTIONS CINEMATOGRAPHIQUES EN PLEIN AIR LES 2, 3 ET 4 JUILLET 2020 DÉCISION N° DM-20-128 EN DATE DU 09 JUILLET 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Ciné d'Hier, représentée par Madame Lucia Dore-Ivanovitch, dont le siège social est situé 36, rue de Verneuil – 75 007 Paris – pour l'organisation de trois projections cinématographiques en plein air, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 juillet 2020, dont le coût total est fixé à 13 550 € (treize mille cinq cent cinquante euros) Nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

#### DÉCIDE

**DE SIGNER** avec l'association Ciné d'Hier, représentée par Madame Lucia Dorelvanovitch, dont le siège social est situé 36, rue de Verneuil − 75 007 Paris − un contrat de cession pour l'organisation de trois projections cinématographiques en plein air, les jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 juillet 2020, dont le coût total est fixé à 13 550 € (treize mille cinq cent cinquante euros) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200709-Imc1H7393H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/07/2020

Date de Publication: 09/07/2020

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

## Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200709-lmc1H7393H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/07/2020

Date de Publication : 09/07/2020